Résolution du 18 janvier 2006 de M. Christian Zaugg: «Validation des initiatives et des référendums fédéraux».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la
séance du 10 avril 2006)

RÉSOLUTION

Considérant:

– les dispositions du droit fédéral et cantonal;

– le fait qu'à Genève seul l'Etat détient le registre complet des électeurs-trices des différentes communes;

– l'aspect purement formel de la recherche de validation de signatures pour la Ville;

– les frais occasionnés;

– l'inutilité de certains doublons;

– la perte de signatures valables induite après un passage en Ville,

le Conseil municipal, estimant que la procédure actuelle de vérification des signatures est obsolète et qu'elle oblige à des détours inutiles, demande au Conseil administratif d'intervenir auprès des autorités cantonales pour qu'elles mettent en place un système centralisé de validation des initiatives et des référendums fédéraux.